

Code nac : 14P

N° **133**

N° RG 25/02714 - N° Portalis
DBV3-V-B7J-XFF2

(article L.3222-5-1 du Code de la santé publique modifié par la loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique)

Le lundi 28 Avril 2025

prononcé par mise à disposition au greffe,

Nous, Monsieur David ALLONSIUS, Président, à la cour d'appel de Versailles, délégué par ordonnance de monsieur le premier président pour statuer en matière d'hospitalisation sous contrainte (article L.3222-5-1 du Code de la santé publique modifié par la loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique) assisté de Madame Charlotte PETIT, Greffière, avons rendu l'ordonnance suivante :

ENTRE :

[REDACTED]
Actuellement hospitalisé au Centre hospitalier intercommunal de Poissy Saint Germain
Représenté par Me Vanessa LANDAIS de la SELARL CABINET LANDAIS, avocat au barreau de VERSAILLES, vestiaire : 648

APPELANT

ET :

**CENTRE HOSPITALIER DE POISSY SAINT GERMAIN
EN LAYE**

20, rue Amargis
78105 SAINT GERMAIN EN LAYE CEDEX
Non représenté

INTIME

ET COMME PARTIE JOINTE :

**M. LE PROCUREUR GENERAL DE LA COUR D'APPEL
DE VERSAILLES**

Non représenté

Copies délivrées le : 28/04/2025

à :

[REDACTED]
SELARL cabinet Landais
Centre Hospitalier de Poissy Saint
Germain en Laye
Le Ministère Public

Le samedi 26 avril 2025 à 17 heures 46, Maître Landais a interjeté appel de la décision du magistrat du siège du tribunal judiciaire de Versailles du 26 Avril 2025 à 14 heures 00 qui a autorisé le maintien de la mesure d'isolement s'appliquant à Monsieur [REDACTED]

À réception, cet appel n'a pas été traité par le greffe de permanence.

Il n'a par conséquent pas été possible de statuer dans le respect du délai légal, ce qui a entraîné la levée de la mesure ainsi qu'il résulte de la lecture combinée des articles R 3211-39 et R 3211-44 du code de la santé publique.

Il convient donc de constater que cet appel est devenu sans objet.

PAR CES MOTIFS

DECLARONS que l'appel de Monsieur [REDACTED] est sans objet.

Fait à Versailles, le lundi 28 avril 2025 à 15 heures 26

LE GREFFIER

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'Z' or 'L' with a horizontal line extending to the right.

LE PRESIDENT

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'J' or 'L' with a horizontal line extending to the right.